

CAMP DE JOUR DE CLERMONT

CODE DE VIE ET PROCÉDURES DISCIPLINAIRES



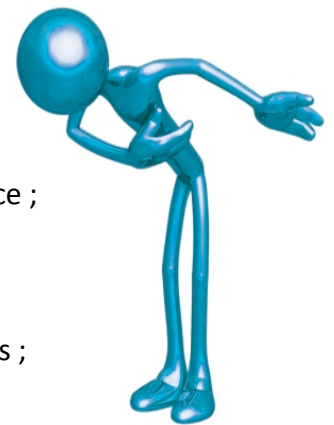
CODE DE VIE

Le RESPECT est l'une des principales valeurs du camp de jour

Les enfants doivent être respectueux dans leurs paroles et dans leurs gestes et ce, envers toutes les personnes qu'ils côtoient (moniteurs, animateurs, responsables et autres enfants). Il n'y a aucune tolérance face à la violence verbale (cris, menaces, injures, intimidation, etc.) et à la violence physique (bousculades, batailles, etc.)

Voici les règlements en vigueur pour les enfants fréquentant le camp de jour de Clermont

- Je respecte les règles du jeu auquel je participe ;
- Je communique avec les autres de manière appropriée (aucun cri ne sera accepté) ;
- Je suis mon groupe et je demande toujours l'accord de mon animateur pour me promener seul ;
- Je respecte le matériel et les locaux ;
- J'utilise un langage soigné, sans blasphème, ni vulgarité, ni violence ;
- Je respecte les règles établies lors des sorties ;
- J'attends toujours les directives de mon animatrice lors des sorties ;
- Je respecte les limites du parc et l'horaire des activités prévues ;
- Je participe aux jeux et aux activités proposées par les animatrices ;
- Je respecte les monitrices ainsi que les autres enfants du camp de jour.





MESURES DISCIPLINAIRES LIÉES AU COMPORTEMENT DE L'ENFANT

Étape #1

Rappel verbal à l'enfant de la conduite attendue (Écrire un bref rapport dans le cartable)

Étape #2

Avertissement écrit donné au parent et au coordonnateur quant à la situation de l'enfant

Étape #3

Rencontre entre le parent de l'enfant, la monitrice et le coordonnateur du camp de jour afin de remédier à la situation

** Un délai de trois jours sera appliqué afin de mettre en place les interventions choisies*

Étape #4

Suspension d'une durée de 3 jours

Étape #5

Suspension définitive du camp de jour

**** Un enfant présentant un trouble grave de comportement, mettant en péril la sécurité ou l'intégrité des enfants, peut immédiatement conduire à l'application de mesures disciplinaires allant jusqu'à l'expulsion, et ce, **sans que les avertissements aient été donnés**. La sécurité et l'intérêt général primeront toujours sur l'intérêt particulier.*